

AVIS CESEC N°2019-17¹

Relatif au

Rapport 2018 sur le Développement Durable - Raportu 2018 di Sviluppù à Longu Andà

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 13 mars par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le rapport 2018 sur le développement durable - Raportu 2018 di sviluppù à Longu Andà* ;

Après avoir entendu, Madame CASTOLA, Direction de la stratégie et de l'innovation, DGA en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation / Direction de la stratégie et de l'innovation ;

Sur rapport de Madame Laurence CULIOLI, pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 mars à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Pour une gouvernance renouvelée du développement durable : le contexte institutionnel

Septembre 2015 : les pays ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable, lors d'un Sommet historique des Nations Unies. Les ODD représentent un accord sans précédent, entre les 193 États Membres de l'ONU, sur les priorités du développement durable

Janvier 2016 : l'accord de Paris (COP 21) sur le changement climatique entre en vigueur, répondant à la nécessité de limiter la hausse des températures mondiales.

Octobre 2018 : La Conférence des Régions Périphériques Maritimes dans la déclaration finale de sa 46ème Assemblée générale qui s'est tenue à Funchal (Madeira) appelle l'UE à réaffirmer les objectifs de neutralité carbone et de limitation de la hausse du climat à 1,5°C dans la stratégie à venir pour la réduction des émissions. »

¹ Adopté à l'unanimité.

Mars 2018 : La Commission des îles d'Europe présidée par le président du Conseil exécutif de Corse, intègre à ses travaux, lors son assemblée générale à Corfu, les questions transversales relatives à la biodiversité et l'environnement, au climat et aux migrations.

Janvier 2018 : conformément à Art. L. 4425-2. et préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du Conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation »

Mars 2019 : présentation du rapport 2018 qui constitue l'an 0 de l'action de la Collectivité de Corse en matière de développement durable. Il s'inscrit dans une stratégie de développement 2019 avec deux objectifs remarquables :

- *Premières assises du climat en Corse ;*
- *Objectifs zéro glyphosate pour une île verte.*

Le rapport de l'an 0 de Collectivité de Corse

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport Brundtland, rédigé en 1987, comme « un développement qui répond aux besoins du **présent** sans compromettre la capacité des générations **futures** de répondre aux leurs ». Il s'agit d'un développement socialement **équitable**, économiquement **viable** et écologiquement **vivable**. Deux concepts sont inhérents à cette notion, celui des **besoins** et celui des **limitations**.

Il s'avère indispensable de créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les **territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens**.

Le rapport de développement durable de la collectivité de Corse s'inscrit dans un cadre législatif précis, cadre dont il convient de préciser qu'il est en cours d'évolution pour intégrer les objectifs du développement durable et analyser les stratégies des collectivités au regard de la réalisation de l'agenda 2030.

Ce rapport se structure au regard des **cinq finalités du développement durable**.

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il dresse le bilan des programmes et actions engagées par la CdC dans ses politiques territoriales et en interne.

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Energie : La Collectivité est engagée dans une dynamique volontariste de réduction des émissions de gaz à effets de serre basée sur la réduction des consommations énergétiques et la progression de l'usage des énergies renouvelables.

- **SRCAE** - Schéma Régional Climat Air Energie : risques naturels, risques sanitaires, risques dégradation de la ressource en eau, capacité d'adaptation des espèces et écosystèmes autour de 40 orientations thématiques ;
- **PPE** - Programmation Pluriannuelle de l'Energie : mise en œuvre du SCRAE sur une première période 2016-2023 pour un montant de 3,12 milliards d'€ sur 8 ans (schéma gazier, modèle de transition vers l'autonomie énergétique) ;
- **CPER** – Contrat de Plan Etat Région : 17 millions d'euros pour 3 financer trois mesures (efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, Appropriation Air/Energie/Climat par les territoires) ;
- **PO FEDER** – Programme Opérationnel : 16 millions d'euros pour 2 programmes (accroître l'énergie renouvelable, réduire la consommation) ;
- **CSPE** – Contribution au Service Public de l'Electricité : prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité estimé à 160M€ sur 6 ans ; actions pour réduction de 200GWh/an (consommation moyenne de 2300 GWH/an).

Equipements hydrauliques : il s'agit d'assurer la protection de la ressource en eau, dans le contexte du dérèglement climatique (cycle hydrologique contrasté par des périodes de sécheresses plus fréquentes et des précipitations plus intenses).

- Modernisation des équipements ;
- Entretien du réseau agricole ;
- Prévention des risques inondations.

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Valoriser la biodiversité insulaire, caractérisée par un fort taux d'endémisme, aujourd'hui très menacée.

- Protection des espèces : laro-limicoles (9 espèces d'oiseaux protégés), escargot de corse, insectes ;
- Plans Régionaux d'Actions et élaboration de listes rouges pour protéger certains insectes dont les insectes pollinisateurs sauvages ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Protéger les milieux et gérer durablement : sauvegarde des habitats naturels, mais également aménagement de ces espaces pour qu'ils puissent être ouverts au public.

- **Aménagement de plusieurs sites naturels** : Capu di Fenu, Cupabia, Capu Rossu, Senetosa, Puntiglione, Capigliolu, Santa Giulia, Pertusatu, Testa Ventilegna ;
- **Création de réserve naturelle** : Monte Ritundu, avec extension en étude au lac du Ninu et pozzines du Camputile ;
- **Animation sites natura 2000** par 3 conventions : Campu Dell'Oru, Capu Di Fenu, marais de Lavu Santu et littoral de Fautea, les îles de Pinarellu et Roscana, Pinarellu (dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu) et San Ciprianu (étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Cappiciola) ;
- **Aménagement du site natura 2000** de Cupabia ;
- **Acquisition** par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles, d'un terrain sur la commune de Bunifaziu - Ile de Cavaddu, cadastré section Q n°272 ;
- Concernant les **déchets**, amélioration des actions en faveur de la maîtrise des déchets ;
- Elaboration par les acteurs locaux sur la base d'un diagnostic partagé, du **Profil environnemental de la Corse**, cadre de référence non prescriptif pour la connaissance et l'intégration des enjeux environnementaux ;
- Gestion durable de la **forêt corse** sur une surface de près de 400 000 hectares de formations boisées productives ; Audit approfondi des actions dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC Corsica) ;
- Prévention des **incendies** et déploiement de treize patrouilles équestres dans l'Agriate, ouvrages DFCI, plans PPFENI.

Préservation de la qualité de l'eau et des milieux : réduire la vulnérabilité des territoires aux changements climatiques (3000 km de cours d'eau, 900 mm pluie/an, 8 milliards de m³ de précipitations/an, 97 millions de m³ consommés/an ; 600 réseaux de distribution, 1000 captages exploités)

- Elaboration du **PBACC** - Plan de Bassin d'Adaptation au changement climatique ;
- Rationalisation de la politique de l'eau au sein du **Comité de bassin** ;
- Révision **SDAGE 2022-2027** ;
- Projet **RETRALAGS** : programme Italie/France pour protéger les lacs, lagunes et étangs, en collaboration avec l'IFREMER ;
- **Pollution** des mers et océans, en surface et sur les fonds, campagne de sensibilisation de la population et des touristes.

3. Epanouissement de tous les êtres humains

Équité sociale, pilier du développement durable : Le développement durable a pour finalité le bien-être de tous les hommes et femmes vivant sur la terre, l'équité sociale est donc un enjeu fondamental.

- Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté ;
- « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » (TZCLD) ;
- Politique d'action sociale pour réduire les inégalités entre les agents de la collectivité de Corse et lutter contre la précarité ;
- Convention entre le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et la Collectivité de Corse.

Accès aux activités sportives : impulser une dynamique territorialisée en matière d'Espaces et Sites de Pleine Nature en tenant compte des spécificités locales

- Signalétique directionnelle et patrimoniale ;
- Sécurisation des sentiers du PDIPR ;
- Cyclotourisme et réalisation d'une voie douce.

Recherche et diffusion des savoirs : renforcement de la cohésion social, au développement, à la paix et à la stabilité, source de création d'emplois dans de nombreux secteurs.

- **Dotations** annuelles forfaitaires attribuées aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour l'aide aux transports vers les institutions culturelles ;
- Création du réseau **CANOPE**, ayant pour mission l'édition de ressources pédagogiques et la formation des enseignants dans l'évolution de leur pratique pédagogique (jeu 7 familles Afior'di Ghjocu, exposition itinérante Flore et patrimoine de corse) ;
- **Autres éditions :** Dossier pédagogique site antique Aleria, Petit quotidien numéro spécial pour primaire ;
- **Chaire Esprit Méditerranéen Paul Valéry**, rencontre octobre 2018, traduction et mise en chanson de certains poèmes.

Culture scientifique : Association A Rinascita, actrice de la coordination de la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) en Corse.

- **Missions A Rinascita :** création de nouvelles passerelles euro-méditerranéennes pour permettre au public urbain et rural d'accéder au savoir (Outil numérique Echoscience, système d'échange, conférences, FAB LAB, œuvres artistiques ...) ;
- **Fête de la science :** renforcer les liens entre la science et la société, jumelage avec Cagliari en Sardaigne ;
- Projet « **Les espaces de la Corse médiévale** » et création d'une banque de données sur le Moyen-Age corse ;

- **Programme MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE** ambitionne de créer des connaissances nouvelles sur les groupes « négligés » de la biodiversité, en particulier les invertébrés terrestres et marins, les lichens, les bryophytes et les algues.

Formation continue à destination des agents de la Collectivité : former des agents de la Collectivité pour assurer la transmission de savoirs locaux traditionnels, en partenariat avec le CNFPT

- Restauration de murs en pierres sèches ;
- Balisage des chemins de randonnées ;
- Eco-conduite ;
- Piste de réflexion : compagnonnage/tutorat.

Conditions de travail des agents de la Collectivité : développer les Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer les conditions matérielles de travail.

- Fusion des systèmes d'informations des trois collectivités en matière de ressources humaines, finances et social (disponibilité 2020) ;
- Accès au dispositif numérique (infrastructure système, parc bureautique, logiciel métier, dispositifs de réunions à distance) ;
- Développer l'outil intranet ;
- Liaisons des différents sites.

4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Cohésion sociale, égalité homme/femme : souci d'égalité face à l'emploi et de développement économique, accroître la présence des femmes dans le paysage corse

- **Entrepreneuriat féminin**, appel à projets lancé par l'ADEC ;
- **Egalité homme/femme**, un des trois principes transversaux du PO FEDER-FSE 2014/2020 ;
- Le **Règlement des aides en matière de Culture** introduit des objectifs de parité ;
- **Accompagnement social** pour l'accueil et le suivi des usagers rencontrant des difficultés sociales, et des femmes subissant des violences ;
- **Protection de l'enfance**, Observatoire territorial de la protection de l'enfance (OTPE).

Solidarité territoriale et intergénérationnelle : Renforcer la territorialisation des politiques, transport et nouvelles technologies, compétitivité et économie de l'innovation.

- **SADPM ou loi montagne**– Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne pour maintenir de l'attractivité des zones de montagne ;
- **Réactivation du comité de massif**, Territorialisation en faveur de la montagne pour un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- **I scontri di a muntagna – Assises de la Montagne** (cette année, problématique de prévention des incendies, E-santé, aménagement numérique, contraintes de développement, aides) ;

- **Transport** : Modernisation et développement des infrastructures de transports terrestres : réseau ferroviaire, système multimodal de transports en commun ;
- **TIC** : Favoriser le développement des Technologies de l'Information et de la Communication, dispositif Smart Village / Smart Paesi, déploiement de la fibre optique, couverture mobile 4G ;
- **Innovation** et plateforme CORSIC'AGROPOLE - deux projets autour des ressources vivantes aquatiques : gestion durable des ressources halieutiques en Corse et ressources halieutiques du littoral Corse.

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Modernisation de l'agriculture Corse : île verte sans glyphosate, suite au consensus politique et sociétal de la réduction des pesticides

- **Etudes produits phytosanitaire** : utilisation à proximité des établissements scolaires et impact sur l'ensemble de la Corse ;
- **Promotion de solutions alternatives** : Projet protect'Agrumes, Areflec, InterBio corse ;
- **Plan de sortie du glyphosate** : Ecophyto 2018, Pathobiome 2018 ;
- **Innovations** : Agrumiculture durable: InnovAgrumes, qualité « made in corsica », Corsic'Agropole.

Politique de tourisme durable : implanter une culture du développement durable du tourisme et construire un plan rassembleur bâti sur nos acquis majeurs et portés vers l'avenir, conjuguant aspects sociaux, économiques et environnementaux.

- **Feuille de route 2018-2021** de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) ;
- **Projet de gestion des flux touristiques** dans la Vallée du Fangu, de la source au delta SIVOM Ambiente di u Fangu.

Eco-Management, la dématérialisation de la commande publique s'impose dans toutes les étapes de la passation des marchés. Dès 25 000€ HT, les entreprises doivent impérativement candidater et déposer leur offre en ligne par les profils d'acheteur (plus d'offre papier).

- Transfert de documents dématérialisé ;
- Certificat de signature électronique.

Flotte automobile de la Collectivité de Corse : remplacer certains véhicules Diesel par des véhicules GPL ou hybrides.

- 416 véhicules légers, 42 poids-lourds et 48 engins ;
- Total carburant consommé : 592 000 litres (536 000 litres de gazole et 56 000 litres de super) ;
- Plan de formation à l'éco-conduite ;
- Rationalisation de la flotte, pour améliorer la mobilité des agents sans augmenter la flotte.

Travaux des patrimoines bâtis : économies d'énergie par pose de LED et pose d'isolants thermique dans les faux plafonds et fenêtres, remise à niveau des climatisations.

Le Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse, rappelle le concept de développement durable comme un développement socialement équitable, économiquement viable et écologiquement vivable. Le CESEC apparaît, dans sa dénomination, comme un acteur naturel et privilégié de la réflexion, un espace DURABLE d'échanges respectueux et constructifs.

Il ne s'agit pas d'additionner des actions sectorisées mais bien de mettre en place, pour chaque projet identifié, des mécanismes transversaux dans les domaines social, économique et environnemental. L'appropriation des enjeux par tous est une condition préalable et indispensable.

Conformément aux dispositions réglementaires, ce rapport s'inscrit dans le cadre du débat du budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse. Ce budget, qui fait également l'objet d'un rapport distinct du CESEC, articule les politiques publiques de la collectivité de Corse autour de 6 axes stratégiques :

- **Axe 1 : Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services ;**
- **Axe 2 : Transformer l'appareil productif de l'économie ;**
- **Axe 3 : Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement ;**
- **Axe 4 : Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire ;**
- **Axe 5 : Renforcer les solidarités humaines ;**
- **Axe 6 : accroître la performance de l'administration.**

La déclinaison budgétaire et financière

Pour un montant global réel de 1,278 milliards d'euros, le budget primitif 2019, fait apparaître un prévisionnel de dépenses réelles de 354 M€ en investissement et 924 M€ en fonctionnement.

La traduction financière, dans le domaine de l'environnement, par nature de dépenses se décline ainsi : 37,8M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 36,8M€ de crédits de paiement en investissement. Sont concernées des actions dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, soit par des projets en maîtrise d'ouvrage directe soit sous forme d'aide à des partenaires :

Chiffres Clés	Chapitre	2019	2018	2017	Evolution	Part du chapitre	Base
BP Dépenses réelles investissements (dépenses ventilées)	907	36,822 M€ Aides au tiers : 29,544 Maitrise d'ouvrage : 8,989	40,778 M€		-9,70 %	11,72 %	314,196 M€
BP Dépenses réelles de fonctionnement (dépenses ventilées)	937	37,819M€	49,588 M€		-23,73 %	4,31 %	877,107 M€
AP nouvelles	907	30,828 M€	37,935 M€		-18,73 %	8,96 %	344,054 M€
AE nouvelles	937	34,352 M€	33,53 M€		+2,45 %	6,31 %	544,235M€
Stock AP (31/12)			148,972M€	135,621M€	+9,84 %	11,16 %	1 334,941M€
Stock AE (31/12)			25,658 M€	21,560 M€	+19,01 %	19,96 %	192,031 M€

Le CESEC constate dans le cadre de nouvelles autorisations de programmes, les secteurs sur lesquels les projets sont inscrits :

- Dans le chapitre environnement en investissement, les orientations suivantes :

Eau et assainissement : 12 M€
 Gestion des espaces naturels sensibles : 2 M€
 Enveloppe OEC pour la politique environnementale : 6,5 M€
 Energie, objectif TEE1 transition énergétique : 3,8 M€

- Dans le chapitre sécurité :

La lutte contre les incendies, inscription de 7,83M en investissement et 52,319M€ en fonctionnement des services d'Incendies et de secours.

Une vigilance toujours plus forte à avoir :

Le CESEC rappelle que le développement durable, tel que défini par le rapport Brundtland, est un développement :

- « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures » ;
- autour de 5 axes principaux: Climat, biodiversité, êtres humains, solidarité, et développement.

Enjeu majeur du XXIème siècle, la gestion de nos ressources s'avère une problématique, à très forte pression sociale, financière et environnementale aujourd'hui et encore plus demain. Les risques sont grands au regard des cinq finalités précédemment évoquées :

- **Pollutions du sol, de l'eau et de l'air - réchauffement climatique, augmentation d'épisodes météorologiques violents et destructeurs ;**
- **Disparition de la biodiversité et extinction de masse de certaines espèces, conflit d'accès aux ressources notamment l'eau ;**
- **Perte de liberté, individuelle et collective, régression sociale ;**
- **Disparité territoriale, paupérisation de la population ;**
- **Renforcement des spéculations, fraudes, inégalités fiscales et crises financières à répétition.**

Le contexte de ce début d'année 2019 illustre parfaitement les pressions, les fragilités de nos sociétés et la nécessité d'intégrer rapidement les notions de durabilité, d'équité et de viabilité dans les politiques nationales et régionales.

Les conditions d'une transformation effective des politiques avec en synergie l'élaboration d'une stratégie de développement durable

L'économie productive

- **Une nécessaire et indispensable adhésion du monde économique au travers d'initiatives privées en accord avec les grands principes du DD ;**
- **A l'analyse financière, il conviendrait d'y adjoindre un rapport social et environnemental. La comptabilité environnementale, la déclaration de performance extra-financière sont autant d'outils complémentaires pour la mise en œuvre d'une économie durable ;**
- **L'agriculture corse vers une île verte sans glyphosate, en s'inspirant de l'initiative de l'AOP Patrimonio, est lourdement handicapée par un foncier difficilement accessible. Et pourtant, le circuit court en matière d'alimentation apparaît comme des solutions durables notamment à la gestion des déchets.
Pour tendre vers une autonomie alimentaire de première nécessité, la Corse doit préserver et sécuriser ses terres agricoles à proximité des villes et des villages comme sur le littoral ;**
- **La gestion des forêts, des rivières, sur des temps longs, sont de réponses adaptées face aux risques incendies et inondations. Les risques de submersion marine pourraient être atténués par respect des lois et plus particulièrement de la loi littorale ;**
- **L'aménagement du territoire, en termes d'urbanisme et de mobilité, les PADD des PLU, les syndicats mixtes d'exploitation forestière, les SCoT sont autant d'outils de concertation indispensables au service des plans d'aménagement de territoire durables ;**
- **La feuille de route pour un tourisme durable souligne la nécessité faite aux acteurs économiques locaux de développer leurs activités dans un contexte de préservation de la richesse environnementale qui est à la source et qui assure le maintien de leurs activités ;**

- Le développement d'un tourisme de la ruralité, autour de la connaissance du patrimoine culturel, immatériel, l'agro tourisme et les activités de pleine nature sont autant de leviers à l'installation d'un tourisme respectueux et durable sur tout le territoire ;
- Les acteurs d'activités de pleines natures doivent réfléchir à la sur-fréquentation des sites naturels et patrimoniaux. Ces espaces d'activités humaines de loisir sont également l'habitat d'une biodiversité vulnérable. Outre les espèces répertoriées dans le rapport, il conviendrait d'y rajouter la tortue d'Herman, le gypaète barbu, le balbuzard, le mouflon, l'oursin, la langouste, la posidonie ... La disparition progressive de ces espèces endémiques est le signe d'une dégradation notable des milieux naturels. Protéger les espèces et leur habitat est d'autant plus vital qu'en plus de l'agression humaine, elles subissent celle des espèces invasives importées par les effets du changement climatique et par la main de l'homme ;
- Un accroissement de l'urbanisation et des constructions : habitats permanents, résidences secondaires sans effectuer des études préalables de la mobilité et des modes de vie des habitants fragilisent la société corse dans sa structure fondamentale ;
- L'économie durable, source d'emploi, doit pouvoir prendre toute sa place et s'imposer face à une économie de monopole d'un tout tourisme de masse, consommateur de ressources.

La Corse, île montagne, ne se résume pas à un immense fonds de commerce. La culture et la langue, la solidarité sociale et l'équité territoriale, la faune et la flore, la mer et la montagne, les hommes et les femmes de cette île méritent mieux qu'un simple spot publicitaire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable, l'écocitoyenneté, la formation, la diffusion de la culture scientifique, l'éducation civique sont des moyens qui amènent les individus, les acteurs économiques, les collectivités à saisir la complexité de l'environnement et des nouveaux enjeux de ce siècle.

Pour un développement durable, ou un mode de vie soutenable, la charte de l'environnement, par sa loi du 1er mars 2005 proclame les articles suivants :

- Article 1 « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »
- Article 2 « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »
- Article 8 : « L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte »

Le CESEC soulève l'aspect incontournable du rôle de la culture, de la formation et de l'éducation pour intégrer ces nouveaux enjeux et permettre aux générations futures d'acquérir les bases indispensables du décodage du monde et de leur environnement.

La réglementation et la législation se renforcent d'année en année, directives européennes déclinées au niveau des états et des régions.

Les intentions durables sont largement analysées et déclinées au sein de plusieurs documents territoriaux, à commencer par un document stratégique en Corse le PADDUC.

Ce document d'orientation rappelle les lois, donne des outils et des orientations pour la réalisation de plans de territoire durables. Il permet aux élus et aux citoyens de réfléchir à la construction de leurs territoires de vie d'aujourd'hui, de demain, qui seront laissés en héritage.

Si ce document est destiné à être revu et amélioré, il ne peut en aucun cas être dénaturé au risque de remettre en cause la dynamique d'un développement durable de la Corse qui s'accompagne de schémas et de plans ambitieux :

- Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse ;
- Schéma Régional Climat Air Energie ;
- Schéma de Développement d'Aménagement de la Gestion de l'Eau ;
- Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté ;
- Plan de Bassin d'Adaptation au changement climatique ;
- Profil Environnemental de la Corse ;
- Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets,
- Feuille de route du tourisme durable ;
- Plan Régional Santé Environnement ...

Force est de constater que les réalisations concrètes peinent à se manifester et à s'affirmer. Les causes en sont probablement multiples et les questions sont posées :

- Moyens humains non adaptés (volume et qualification) ;
- Moyens financiers insuffisants ;
- Rentabilité économique à court terme à conjuguer avec un investissement durable sur plusieurs années ;
- Complexité croissante de gouvernance des projets (acteurs nombreux, objectifs finaux non convergents ...) ;
- Manque de moyens et/ou de volonté pour le contrôle et les verbalisations aux infractions ;
- Manque de respect des engagements de la part de l'Etat.

En conclusion, le CESEC a étudié le rapport du développement durable 2018 avec une attention toute particulière. Cette année de référence vers un mode de vie soutenable s'accompagne de schémas et de plans ambitieux, en coopération avec un développement économique en partenariat international avec notre environnement méditerranéen proche.

Ces rapports doivent impérativement se concrétiser par un aménagement du territoire plus ambitieux et par une volonté politique affirmée dans une dynamique transversale : le social, l'environnemental, l'économique, le culturel.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA